

Madame, Monsieur le Député, le Sénateur,

Le Premier Ministre a annoncé le 7 novembre dernier un nouveau plan d'économies qui prévoit un relèvement de la TVA de 5.5% à 7% pour les travaux d'entretien-rénovation dans le bâtiment

Au moins aussi grave sinon plus encore, les trois autres mesures qui impactent lourdement la construction : la suppression du PTZ+ dans l'ancien, la diminution supplémentaire (après celle de 10% du mois d'août dernier) de 20% du CIDD (Crédit d'Impôt Développement Durable) et la disparition prochaine du dispositif Scellier, ne vont pas manquer de « plomber » lourdement les activités du bâtiment dans le logement.

Où se trouve, dans ces mesures, le souci du Gouvernement de ne pas freiner le moteur de la croissance ? D'autant que le secteur de la construction a été un contributeur important, ces dernières années, de la croissance du pays. Il n'est pas exagéré de parler d'un coup de massue sur la construction.

Ces mesures constituent indéniablement un signal négatif pour nos concitoyens qui envisageaient des projets de travaux de réhabilitation tant en ce concerne le confort de leur habitat que la performance énergétique de leur logement.

Il ne fait aucun doute à cet égard, que ces diverses dispositions auront un effet négatif sur la crédibilité du Grenelle de l'environnement.

Nous avons rappelé à maintes reprises au Gouvernement et aux Parlementaires que nos entreprises représentaient un secteur à forte intensité de main-d'œuvre, qui plus est, non délocalisable, et dont beaucoup d'élus reconnaissent qu'il contribue au maintien de l'emploi de proximité dans nos territoires.

Le marché de l'entretien rénovation représente près de 70% des activités de nos entreprises. Une augmentation de la TVA à 7% pour notre secteur contribuera à alourdir les factures des ménages y compris pour les plus modestes.

Avec l'application de l'ensemble de ces mesures, le freinage de l'activité sera net car la TVA à 7% et la baisse du CIDD entraineront déjà à eux seuls une perte de près d'un milliard de chiffre d'affaires et la disparition directe et indirecte d'environ 10 000 emplois.

Ces mesures démontrent le manque de prise de conscience du Gouvernement envers les efforts engagés par les 380 000 entreprises artisanales du bâtiment durant toute la période de crise pour maintenir une économie de proximité et préserver les emplois salariés.

La hausse de la TVA va renvoyer dans le camp du travail dissimulé une part significative des travaux ; comme c'était le cas avant l'application de taux réduit de TVA (1999).

Encore plus injuste, le "cadeau fiscal", qui est fait aux auto-entrepreneurs non assujettis à la TVA, est d'environ 400 millions d'euros ; en l'occurrence on peut parler de véritable niche fiscale. Cet avantage va encore accroître l'écart concurrentiel et nuire davantage aux entreprises au régime normal. La CAPEB demande la suppression, sans délai, de cette concurrence déloyale dans le secteur du bâtiment.

Si malgré toutes ces démarches, aucune perspective n'était proposée par le Gouvernement, il conviendrait alors que nos entreprises puissent impérativement bénéficier d'une baisse de charges sociales pour préserver la compétitivité du coût du travail.

Vous allez débattre prochainement au Parlement de ces dispositions dans le cadre d'un projet de loi de Finances Rectificative.

Comme élu(e) de proximité, vous comprendrez les préoccupations des entreprises que nous représentons et qui œuvrent au quotidien pour préserver et développer l'emploi dans notre département.

Je ne peux pas imaginer que vous soyez insensible aux ravages que ces quatre mesures combinées qui représentent quelque 2.6 milliards, par an, d'économies budgétaires prises sur la seule construction, vont entraîner dans notre secteur. C'est toute l'économie locale de proximité qui va s'en trouver affaiblie.

Nous en mesurerons très vite l'impact sur la consommation des ménages dans le domaine de l'acquisition et de la rénovation des logements.

Nous sommes, d'ores et déjà, en mesure de vous faire connaître les graves inquiétudes des artisans et le mécontentement qu'ils ressentent face à ce qui ressemble à une injustice où la construction paie la plus lourde note à l'effort de solidarité nationale.

Nous sollicitons donc d'urgence un rendez-vous pour vous rencontrer avant l'examen de ce texte devant votre Assemblée et vous exposer plus en détail les conséquences qu'entraînera l'adoption de ces mesures.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Député, le Sénateur, en l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Christophe REPON

Président de la CAPEB du VAR